



ARRÊTÉ N° DEJIC47-250619  
Envoi Préfecture : 25/06/2019  
Visa Préfecture : 25/06/2019  
Affichage du : 25/06/2019  
au : 25/08/2019

DEJIC/CB

**OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2019**

### ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,  
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Considérant que 18 recrutements dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 6 fonctionnaires de ces collectivités (1 pour 3) pourraient bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade de technicien territorial ou technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (art. 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant que les fonctionnaires proposés ont satisfait aux épreuves de l'examen professionnel,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie B dans sa séance du 18 juin 2019,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne pour l'année 2019 les 3 fonctionnaires suivants :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité
AUGÉ Jean-Bernard	Agent de maîtrise	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ
BERGES Paul	Agent de maîtrise principal	COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE
POINCELOT Xavier	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	COMMUNE DE LESCAR

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 25 juin 2019,

LE PRÉSIDENT,



**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/06/2019

des Pyrénées-Atlantiques  
noir – CS 40609 – 64006 PAU Cedex  
nternet : [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)